

**SÉANCE
ORDINAIRE**

Du 4 avril 2017 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

70-04-2017**Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point suivant :

6.7 Résolution autorisant l'achat de fontaines à boire pour les parcs Donald-Bricault, du Barrage et Québecor dans le cadre du pacte rural

et en acceptant par ailleurs tout autre point pouvant s'ajouter en cours de séance.

----- A D O P T É E -----

71-04-2017**Résolution approuvant les états financiers de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice clos au 31 décembre 2016**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, il est de l'obligation de la trésorière de la municipalité de dresser un rapport financier pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier a été dressé conformément aux dispositions de la loi par la trésorière de la municipalité sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en respect des dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé, lors de la présente séance du conseil, le rapport financier et le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve le rapport financier de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, et ce, tel que préparé par la trésorière de la municipalité, de même que le rapport du vérificateur à savoir, la firme BCGO.

----- A D O P T É E -----

72-04-2017**Résolution approuvant le procès-verbal des séances de mars 2017**

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal des séances suivantes :

- Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 7 mars 2017 à 19 heures

- Séance d'ouverture de soumission quant à la fourniture et pose d'asphalte pour la saison 2017 tenue le mardi 28 mars 2017 à 11 heures

----- A D O P T É E -----

73-04-2017

Résolution autorisant le paiement des comptes du mois de mars 2017 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mars 2017 au montant de 130 995,31 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 31 mars 2017 au montant de 254 523,43 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 370 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

Dépôt du rapport d'activité de la trésorière relatif à l'application des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

La trésorière dépose devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités relativement au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent. Ce rapport est transmis au Directeur général des élections.

74-04-2017

Résolution appuyant la société canadienne du cancer pour décréter avril Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
3. QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

----- A D O P T É E -----

75-04-2017

Résolution autorisant l'approbation du plan d'action 2017 quant à l'implantation d'un Trottibus dans le secteur de l'école Mgr-Mongeau

CONSIDÉRANT qu'un groupe de parents s'est mobilisé afin d'initier le projet Trottibus à l'école Mgr-Mongeau dans le but de sécuriser les déplacements des marcheurs à proximité de l'école;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit approuver le plan d'action 2017 de l'implantation dudit Trottibus;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve le plan d'action 2017 quant à l'implantation d'un Trottibus dans le secteur de l'école Mgr-Mongeau.
3. QUE le conseil municipal s'engage à signaler adéquatement à ses frais les circuits retenus.

----- A D O P T É E -----

76-04-2017

Résolution approuvant les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2017 et autorisant le paiement

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie adoptait, en vertu de sa résolution n° 3648-02-17, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires impliquaient une contribution de la Ville de L'Épiphanie de l'ordre de 53 844 \$, exception faite de notre contribution aux travaux de rénovations majeures devant être capitalisable;

CONSIDÉRANT la confirmation d'Immobilière SHQ, que cette dernière finance à long terme (20 ans) pour les travaux de capitalisation, la partie attribuable à la Ville de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie pour l'exercice 2017.
3. QUE le conseil municipal autorise le paiement de la part de la municipalité représentant 10 % du déficit prévu au troisième (3^e) considérant de la présente, et ce, en trois (3) versements égaux effectués le 6 avril, le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre de l'année 2017.

----- A D O P T É E -----

77-04-2017

Résolution approuvant le budget révisé et autorisant le paiement des sommes dues à l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie a présenté un budget révisé à la société d'habitation du Québec pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires impliqueraient une contribution supplémentaire de la Ville de L'Épiphanie au montant de 662 \$ détaillé comme suit :

Budget initial approuvé	53 844 \$
Modification 10/03/2017	54 506 \$
Somme due :	662 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière, à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise le paiement à 662 \$ à l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-52000-970.

----- A D O P T É E -----

78-04-2017

Résolution autorisant l'augmentation de la limite de la carte de crédit Desjardins (Visa)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter la limite de crédit de la carte de crédit Affaires Visa Desjardins à 7 500 \$ dont le mandataire est Madame Guylaine Comtois, directrice générale et greffière de la Ville de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la limite de crédit de la carte de crédit Visa Affaires Desjardins soit augmentée à 7 500 \$.
3. QUE la trésorière soit autorisée à signer tous les documents rendant effet la présente résolution.

----- A D O P T É E -----

Dépôt du certificat émis en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums relativement au règlement 599 décrétant l'annexion d'une seconde partie du territoire de la Paroisse de L'Épiphanie

La directrice générale dépose le certificat indiquant le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 599 et précisant que personne n'a enregistré ses mentions au registre, conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

79-04-2017

Résolution autorisant la conclusion d'une entente avec la Maison des Jeunes relativement à la fourniture d'un local pour la tenue de leurs activités

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite offrir à la Maison des Jeunes un local adéquat pour la tenue de ses activités;

CONSIDÉRANT qu'un local au sous-sol de l'hôtel de ville sera rénové à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 15 000 \$ est requise pour réaménager ce local;

CONSIDÉRANT qu'une entente à intervenir avec la Maison des Jeunes conclura les modalités et les termes d'utilisation des locaux de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise une appropriation du surplus pour une somme n'excédant pas 15 000 \$ affectée au réaménagement des locaux.
3. QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie, l'entente à intervenir avec la Maison des Jeunes.

----- A D O P T É E -----

80-04-2017

Résolution octroyant le contrat de la fourniture et pose d'asphalte pour la saison 2017

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a demandé des soumissions pour la réfection du pavage à divers endroits sur certaines rues aux deux entreprises suivantes : Poitras Asphalte et Latendresse Asphalte inc.;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs suivants ont présenté une soumission :

Poitras Asphalte au montant de 37 366,87 \$, taxes incluses
 Latendresse Asphalte inc. au montant de 45 990,00 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que la soumission de Poitras Asphalte au montant de 37 366,87 \$, taxes incluses, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal octroi le contrat de la fourniture et pose d'asphalte pour la saison 2017 aux divers endroits sur le territoire à Poitras Asphalte, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-521.

----- A D O P T É E -----

Avant d'aborder le prochain sujet à l'ordre du jour, Monsieur Stéphane Amireault, conseiller, énonce publiquement que par souci de transparence, il ne participe pas aux discussions et décisions dudit sujet.

81-04-2017

Résolution autorisant l'acquisition du lot 2 364 200 aux fins du réaménagement du carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame par appropriation du surplus

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire réaménager l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet il y a lieu de faire l'acquisition du lot 2 364 200 au montant de 150 000 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du lot 2 364 200 aux fins du réaménagement du carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame au montant de 150 000 \$, plus les taxes si applicables.
3. QUE le conseil autorise une appropriation du surplus libre de la Ville pour une somme n'excédant pas 158 000 \$.

----- A D O P T É E -----

Monsieur Stéphane Amireault reprend sa place.

82-04-2017

Résolution acceptant l'offre de service de M^e Marie-Josée Vachon, notaire pour préparer l'acte de transfert du lot 2 364 200

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a autorisé l'acquisition du lot 2 364 200 aux fins du réaménagement du carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame, et ce, selon sa résolution numéro 81-04-2017;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Me Marie-Josée Vachon, notaire au montant de 817 \$, taxes en sus, pour la préparation de l'acte de transfert;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de M^e Marie-Josée Vachon, notaire pour préparer l'acte de transfert du lot 2 364 200, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

83-04-2017

Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la fourniture du service transport collectif avec le Réseau de Transport Métropolitain (RTM) pour le transport régulier et adapté

CONSIDÉRANT que le Réseau de Transport Collectif Régional (RTCR) de la MRC de L'Assomption sera remplacé à partir du 1^{er} juin 2017 par le Réseau de Transport Métropolitain (RTM) pour les services de transport régulier et de transport adapté;

CONSIDÉRANT que le RTM propose à la Ville de L'Épiphanie un contrat de service du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 aux conditions en vigueur avec le RTCR pour toute la durée de la période initiale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte l'offre du RTM pour la période déterminée jusqu'au 31 décembre 2018 avec un droit de retrait dans un délai déterminé;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise la signature d'une entente avec le RTM pour les services de transport collectif et de transport adapté pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018, conditionnellement à ce que la Ville de L'Épiphanie ait un droit de retrait sur préavis de trois (3) mois.

----- A D O P T É E -----

84-04-2017

Résolution décrétant le samedi 13 mai 2017 pour la tenue de la Journée de l'Environnement et autorisant le budget des activités planifiées

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie procède annuellement à la distribution de compost et d'arbustes à ses citoyens dans le cadre d'une journée de l'Environnement se tenant au parc du Barrage;

CONSIDÉRANT que les villes de la MRC de L'Assomption souhaitent tenir l'événement de façon simultanée afin d'accroître l'impact médiatique et ainsi augmenter la participation tant régionale que locale;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit signifier son intention à la MRC de L'Assomption de se prévaloir de l'article 140 (fourniture de compost à la municipalité) du cahier des clauses spéciales du devis de gestion des déchets domestiques, des matières organiques, des collectes spéciales et de deux écoparcs;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie décrète le samedi 13 mai 2017 pour la distribution de compost et d'arbustes à ses citoyens dans le cadre de la Journée de l'Environnement qui aura lieu au parc du Barrage entre 9 h et 14 h.

----- A D O P T É E -----

85-04-2017

Résolution approuvant le rapport annuel pour l'année 2016 quant aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que le Service des techniques de l'eau de la Ville de L'Épiphanie a déposé le rapport en date du 21 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie approuve le rapport annuel pour l'année 2016 quant aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

86-04-2017

Résolution acceptant les propositions techniques de EnviroServices quant aux mesures de débit des intersections 5^e Avenue/Amireault et du Couvent/des Sulpiciens

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître le débit d'eau usée à certaines intersections de la ville afin de compléter la programmation de travaux de la TECQ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de EnviroServices datée du 9 mars 2017 au montant total de 5 040 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte les propositions techniques de EnviroServices quant aux mesures de débit des intersections 5^e Avenue/Amireault et du Couvent/des Sulpiciens, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-41400-419.

----- A D O P T É E -----

87-04-2017

Résolution autorisant l'approbation de programme des travaux – TECQ révisé en avril 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
3. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
4. QUE la Ville de L'Épiphanie approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
5. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
6. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
7. QUE la Ville de L'Épiphanie atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

----- A D O P T É E -----

88-04-2017

Résolution approuvant le projet d'ajout d'une clôture, d'un bâtiment accessoire et de rénovation d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 818 882 au 259, rue Notre-Dame dans la zone M-16 et assujetti à un PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet d'ajout d'une clôture, d'un bâtiment accessoire et de rénovation d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 818 882 du cadastre du Québec (259, rue Notre-Dame) et situé dans la zone M-16 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2017-03-32 adoptée en leur séance du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte le projet d'ajout d'une clôture, d'un bâtiment accessoire et de rénovation d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 818 882 dans la zone M-16 sise au 259, rue Notre-Dame, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2017-03-32 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

89-04-2017

Résolution approuvant le projet de construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 3 977 672 au 80, rue Majeau dans la zone H-23 et assujetti à un PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet de construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 3 977 672 du cadastre du Québec (80, rue Majeau) et situé dans la zone H-23 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2017-03-31 adoptée en leur séance du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte le projet de construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements sur le lot 3 977 672 dans la zone H-23 sise au 80, rue Majeau, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2017-03-31 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

90-04-2017

Résolution décrétant la fermeture de la rue Amireault entre la 5^e Avenue et la rue de l'Hôtel-de-ville en date du 28 mai 2017 pour la tenue du Famili-tour

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture de la Ville de L'Épiphanie organise conjointement avec le Club Optimiste et le comité de la famille une journée d'activité cycliste familiale devant être tenue le dimanche 28 mai 2017;

CONSIDÉRANT l'affluence des participants à cette activité sur la rue Amireault en face du centre communautaire Guy-Melançon;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire favoriser une telle activité familiale pour les citoyens de la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Pierre Picard, directeur des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue Amireault entre la 5^e Avenue et la rue de l'Hôtel-de-Ville, et ce, afin de permettre la tenue de la journée cycliste familiale devant être tenue le dimanche 28 mai 2017 entre 8 h et 16 h.

----- A D O P T É E -----

91-04-2017

Résolution autorisant l'achat de panneaux d'interprétation dans le cadre du projet d'aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial, culturel et touristique présenté au pacte rural

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a reçu de la MRC de L'Assomption l'approbation du conseil des maires pour son projet d'aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial, culturel et touristique comprenant l'installation de divers éléments de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT l'offre de L'Épigraphe numéro 17-2006, datée du 2 mars 2017 pour la fourniture de 3 panneaux d'interprétation au prix total de 6 293,10 \$, taxes et installation incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de 3 panneaux d'interprétation de L'Épigraphe, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par l'aide financière accordée par la MRC de L'Assomption dans le cadre du pacte rural.

----- A D O P T É E -----

92-04-2017

Résolution autorisant l'achat de mobilier urbain dans le cadre du projet d'aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial, culturel et touristique présenté au pacte rural

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a reçu de la MRC de L'Assomption l'approbation du conseil des maires pour son projet d'aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial, culturel et touristique comprenant l'installation de divers éléments de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT l'offre de TechSport datée du 19 septembre 2016 pour la fourniture de 2 exercices Miracle au prix total de 9 915,16 \$, taxes et installation en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de mobilier urbain de TechSport, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par l'aide financière accordée par la MRC de L'Assomption dans le cadre du pacte rural.

----- A D O P T É E -----

93-04-2017

Résolution autorisant l'achat de deux balançoires aux parcs Donald-Bricault et du Croissant

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire remplacer deux (2) balançoires aux parcs Donald-Bricault et du Croissant;

CONSIDÉRANT la soumission de numéro 00331 de TechSport datée du 27 mars 2017 au montant de 5 309,20 \$ chaque balançoire, taxes, préparation du terrain et finition de la surface en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux balançoires aux parcs Donald-Bricault et du Croissant, et ce, selon la soumission de TechSport citée au deuxième considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par notre règlement d'emprunt n° 604.

----- A D O P T É E -----

94-04-2017

Résolution autorisant l'achat et l'installation de buts de soccer et filets au parc du Croissant

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire compléter l'aménagement du parc du Croissant par l'ajout d'un terrain de soccer;

CONSIDÉRANT la soumission de TechSport inc. au montant de 3 964,65 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de buts de soccer et filets;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation de buts de soccer et filets au parc du Croissant, et ce, selon la soumission de TechSport inc. citée au deuxième (2) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le fonds de parc et terrains de jeux, poste budgétaire 23-08000-725.

----- A D O P T É E -----

95-04-2017

Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie d'augmenter la collection de livres de la bibliothèque Françoise-Angers offerte à ces citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie réserve annuellement un budget pour l'achat de nouveaux livres;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Angers répond aux critères du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.
3. QUE la directrice générale et greffière, le directeur des loisirs et de la culture ou la responsable de la bibliothèque soient autorisés à signer tous documents afférents audit programme.

----- A D O P T É E -----

96-04-2017

Résolution autorisant l'achat de fontaines à boire pour les parcs Donald-Bricault, du Barrage et Québecor dans le cadre du pacte rural

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a reçu de la MRC de L'Assomption l'approbation du conseil des maires pour son projet d'aménagement d'un circuit piétonnier patrimonial, culturel et touristique comprenant l'installation de divers éléments de mobilier urbain;

CONSIDÉRANT l'offre de Wolseley au montant de 2 768,96 \$, taxes en sus, pour la fourniture de fontaines à boires aux parcs Donald-Bricault et du Barrage;

CONSIDÉRANT l'offre de Les Bétons Centrifugés au montant de 4 482 \$, taxes en sus, pour la fourniture de fontaines à boire au parc Québecor;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de fontaines à boire pour les parcs Donald-Bricault, du Barrage et Québecor, et ce, selon les offres citées aux deuxième (2^e) et troisième (3^e) considérants de la présente.
3. QUE la présente dépense soit assumée par l'aide financière accordée par la MRC de L'Assomption dans le cadre du pacte rural.

----- A D O P T É E -----

97-04-2017

Résolution adoptant le règlement numéro 580-1 modifiant le règlement numéro 580 sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a adopté le 5 mai 2015 le règlement sur les permis et certificats numéro 580;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour amender son Règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite clarifier les documents requis pour les projets requérant un permis;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 7 février 2017 par Monsieur le Conseiller Christian Martel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 580-1 modifiant le règlement numéro 580 sur les permis et certificats, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

98-04-2017

Résolution adoptant le règlement numéro 563-1 modifiant le règlement numéro 563 concernant le programme de subvention sur l'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a toujours été préoccupée par des considérations environnementales;

CONSIDÉRANT qu'elle a adopté diverses mesures visant à diminuer la consommation d'eau potable et qu'elle entend favoriser l'utilisation dans sa communauté d'équipements de plomberie à faible débit d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de favoriser le développement durable, l'économie des ressources en eau potable, la réduction du volume et du coût de traitement des eaux usées et, par voie de conséquence, les risques de disfonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable et des égouts, en favorisant l'installation de toilettes et de pommeaux de douches à faible débit;

CONSIDÉRANT que l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement majeure visant le remplacement de toilettes et de pommeaux de douche existants à débit régulier par des toilettes et des pommeaux de douche à faible débit et l'installation de récupérateurs d'eau de pluie. Le remplacement de ces équipements de plomberie permettra la réduction de manière substantielle, à long terme, de la consommation en eau potable ainsi que du volume et du coût de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins de la présente;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2017 par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 563-1 modifiant le règlement numéro 563 concernant le programme de subvention sur l'économie d'eau potable, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

99-04-2017

Résolution adoptant le règlement numéro 595-1 modifiant le règlement numéro 595 concernant le programme de subvention sur l'achat de composteurs domestiques

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a toujours été préoccupée par des considérations environnementales;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins de la présente;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, une réserve financière a été créée pour financer les différents programmes environnementaux;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2017 par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 595-1 modifiant le règlement numéro 595 concernant le programme de subvention sur l'achat de composteurs domestiques, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

100-04-2017

Résolution adoptant le règlement numéro 614-1 modifiant le règlement numéro 614 afin de préciser les tarifs de loisirs

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettant de financer tout bien, service ou activité au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de L'Épiphanie et de ses citoyens en général de fixer un tarif en fonction des bénéfices reçus, en imputant directement aux usagers les coûts qu'ils engendrent;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2017 par Madame la Conseillère Manon Leblanc;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 614-1 modifiant le règlement numéro 614 afin de préciser les tarifs de loisirs, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

101-04-2017

Règlement adoptant le premier projet de règlement numéro 577-6 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 577

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a adopté le 5 mai 2015 le règlement de zonage numéro 577;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour amender son Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la demande de modification du nombre maximal de logement autorisé dans la zone H-93 visant à aménager un projet intégré sur le lot 5 676 419 adjacent au rond-point du croissant du Rivage;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2017 par Madame la conseillère Claudette Malenfant;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 577-6 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage et ses amendements, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement numéro 577-7 modifiant certaines dispositions de zonage numéro 577 et ses amendements

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 577-7 modifiant certaines dispositions de zonage numéro 577 et ses amendements.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION relatif à l'adoption du règlement numéro 617 décrétant une dépense et un emprunt de 128 000 \$ aux fins de réaliser des travaux de mise à niveau de divers équipements de traitement et d'assainissement des eaux

Madame la Conseillère Claudette Malenfant donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 617 décrétant une dépense et un emprunt de 128 000 \$ aux fins de réaliser des travaux de mise à niveau de divers équipements de traitement et d'assainissement des eaux.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance, provenant d'un ministre du gouvernement du Québec n'est parvenue à la Ville de L'Épiphanie durant le mois de mars 2017.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

102-04-2017

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 20 h 05.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière